AVIS CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (Code de l'Environnement et notamment articles R.512-46-11 à R.512-46-15)

SOUMISE A ENREGISTREMENT

UNE CONSULTATION PUBLIQUE SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSÉE SUIVANTE :

- → OBJET : CRÉATION D'UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE POUPRY
- → NOM DU DEMANDEUR ET SON ADRESSE : C-LOG SOLUTIONS siège social 10 impasse du Grand Jardin 35400 SAINT-MALO
- → EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : ZAI Artenay-Poupry 28140 POUPRY
- → RUBRIQUE(S): 1510-2, 1530-2, 1532-2, 2662-2, 2663-1-b, 2663-2-b
- → RAYON D'AFFICHAGE: 1 kilomètre
- → **DURÉE DE LA CONSULTATION**: 4 semaines, du lundi 03 juin 2019 à 8 heures au lundi 1^{er} juillet 2019 à 17 heures

<u>LE DOSSIER EST DÉPOSÉ A LA MAIRIE de POUPRY</u> où le public pourra en prendre connaissance aux heures suivantes et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet :

les mercredis de 17 heures 00 à 18 heures 30 et vendredis de 10 heures 00 à 11 heures 30

CE DOSSIER EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE A L'ADRESSE : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Consultation-du-public/En-cours

Le public pourra adresser toute correspondance à Mme la Préfète, Direction de la Citoyenneté, bureau des procédures environnementales - ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

INFORMATION:

« LA DÉCISION D'ENREGISTREMENT OU DE REFUS SERA PRISE PAR MME LA PRÉFÈTE. L'INSTALLATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ENREGISTREMENT, ÉVENTUELLEMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PREVU AU I DE L'ARTICLE L 512-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, OU D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE REFUS.